

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six mars à 18 heures 30, le conseil syndical, régulièrement convoqué par la Présidente le 12 mars 2025 par voie électronique et individuellement, s'est réuni à Aix les Bains, en session ordinaire, sous la présidence de Sandra FERRARI.

Grand Chambéry	Présents	Absents	Grand Lac	Présents	Absents
<b>TITULAIRES</b>			<b>TITULAIRES</b>		
BERTHOMIER Christian	X		BALTHAZARD Pierre-Louis	X	
DUMAZ Gérard	X		BIQUEZ François		X
DUMAZ Régis	X		CAMUS Gilles		X
FABRE Maryse	X		CHAPUIS Nicolas	X	
FERRARI Marcel	X		GIMENEZ André	X	
FERRARI Sandra	X		GRELLIER Jean-Marc	X	
GALENE Pierre-Damien		X	HUYNH Antoine	X	
GENNARO Alexandre	X		MONTORO Marie-Pierre		X
GINOLLIN Pascal	X		MOUGNIOTTE Alain	X	
LEOUTRE Jean-Marc		X	PETIT GUILLAUME Sophie	X	
MIGUET Vincent	X		PIGNIER Régis		X
PIERRETON Christophe	X		POILLEUX Nicolas		X
REPENTIN Thierry	X		REVOL Karine		X
TICHKIEWITCH Serge		X	SALOMON Marie-Thérèse	X	
TRAHAND Cécile	X		VAIRYO Nicolas	X	
TURNAR Alexandra		X	VIAL Jean-Marc	X	
VANIN Gaëtan	X		VIOLA Peggy	X	
<b>SUPPLEANTS</b>			<b>SUPPLEANTS</b>		
BEBERT Thierry	X		EXERTIER Bruno		
CARACO Alain			FRAYSSE Claudie		
REGAIRAZ Michel			GALY Philippe		

<b>Elus absents Grand Lac</b>	<b>Donne pouvoir à</b>	
REVOL Karine	VAIRYO Nicolas	
POILLEUX Nicolas	BALTHAZARD Pierre-Louis	PRÉFECTURE de la Savoie
PIGNIER Régis	GIMENEZ André	
<b>Elus absents Grand Chambéry</b>	<b>Donne pouvoir à</b>	01 AVR. 2025
TICHKIEWITCH Serge	GINOLLIN Pascal	
GALENE Pierre-Damien	MIGUET Vincent	REÇU

Secrétaire de séance : DUMAZ Gérard

Périmètres	Membres titulaires	Membres suppléants	Présents	Votants
Grand Chambéry	17	3	14	16
Grand Lac	17	3	11	14

Le quorum est atteint, le conseil syndical peut valablement délibérer.

**FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS 2024 BUDGET PRINCIPAL SMSB (25700), BUDGETS ALPIN (26400) ET NORDIQUE SGR (26300)** (compétences obligatoires)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu la délibération 10-25-C du 26 mars 2025 approuvant les comptes de gestion 2024,

Vu la délibération n° 11-25-C du 26 mars 2025 approuvant les comptes administratifs de l'exercice 2024,

Considérant que le compte administratif, approuvé le 26 mars 2026, présente des résultats suivants :

**BUDGET PRINCIPAL SMSB (25700)**

FONCTIONNEMENT	montants	INVESTISSEMENT	montants
Résultat 2024	+25 651.08	Résultat 2024	+608 539.78
Résultat cumulé 2023	+445 126.75	Résultat cumulé 2023	-575 987.99
<b>Résultat global 2024</b>	<b>+470 777.83</b>	<b>Résultat global 2024</b>	<b>+32 551.79</b>
		Restes à réaliser	-842 045.64
Besoin de financement de la section d'investissement			809 493.85
		Affectation au C//1068	470 777.83
		Affectation au C//002	0.00

**BUDGET ALPIN SGR (26400)**

FONCTIONNEMENT	montants	INVESTISSEMENT	montants
Résultat 2024	+258 396.04	Résultat 2024	-212 240.64
Résultat cumulé 2023		Résultat cumulé 2023	-114 560.78
<b>Résultat global 2024</b>	<b>+258 396.04</b>	<b>Résultat global 2024</b>	<b>-326 801.42</b>
		Restes à réaliser	-9 562.74
Besoin de financement de la section d'investissement			336 364.16
		Affectation au C//1068	258 396.04
		Affectation au C//002	0.00

**BUDGET NORDIQUE (26300)**

FONCTIONNEMENT	montants	INVESTISSEMENT	montants
Résultat 2024	+93 722.26	Résultat 2024	+177 403.37
Résultat cumulé 2023	+103 428.58	Résultat cumulé 2023	+872 983.93
<b>Résultat global 2024</b>	<b>+197 150.84</b>	<b>Résultat global 2024</b>	<b>+1 050 387.30</b>
		Restes à réaliser	-65 668.68
capacité de financement de la section d'investissement			984 718.62
		Affectation au C//1068	0.00
		Affectation au C//002	197 150.84

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-14 relatif au vote du compte administratif, Madame la Présidente quitte la séance et ne prend part au vote.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**APPROUVE** l'affectation des résultats pour le budget principal (25700), les budgets Alpin SGR (26400) et Nordique SGR (26300) comme suit :

	Résultat de fonctionnement C // 002	Résultat d'investissement D // 001	Fonds de réserve C // 1068
BUDGET Alpin SGR (26400)	0.00	326 801.42	258 396.04
	Résultat de fonctionnement C // 002	Résultat d'investissement C // 001	Fonds de réserve C // 1068
BUDGET SMSB (25700)	0.00	32 551.79	470 777.83
BUDGET Nordique SGR (26300)	197 150.84	1 050 387.30	0.00

Fait à Aix les Bains, le 26 mars 2025

Le secrétaire de séance

*Gérard DURAZ*

*[Signature]*



Votants : 30  
 Pour : 30  
 Contre : 0  
 Abstention (s) : 0  
 Blanc (s) : 0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.